

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-728679

128704

<input checked="" type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent(e)			
Matricule : 5467	Société : RAM		
<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : HAJJI Aymee			
Date de naissance : 09/04/55			
Adresse : Riad Andalous - Resid' Balzaca n°7 Californie			
Tél. : 06.61.14.24.46 Total des frais engagés : 436,80 Dhs			
Professeur Nacira ZINEOUN			
Agréé en Gynécologie - Obstétrique 53, Bd. Abderrahim Boujeloud Espace Bureaux Oasis 4ème Etage Casablanca Tél. : 0522 20 78 77/78/79 - Fax : 0522 20 78 78 ICE : 001789282000042 - INP : 091141612			
Cachet du médecin :			
Date de consultation : 26 AOUT 2022			
Nom et prénom du malade : HAJJI ASMA			
Lien de parenté : <input type="checkbox"/> Lui-même Age: 67 <input type="checkbox"/> Enfant			
Nature de la maladie : Affection survenu à la suite d'un accident			
En cas d'accident préciser les causes et circonstances			
Dans le cas où la maladie aura nécessité un certificat de non-remboursement, joindre les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : Casablanca Date : 06 SEP. 2022
Signature de l'adhérent(e) : I. BOUZACHANE
ACCUEIL

Le : 26/08/2022

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES			
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
SOUTIEN CENTRE DE PATHOLOGIE DU ENKAIS DOLYMPIA SURE - GENEVE TÉL: 05 22 20 23 55	27/08/22	P182	200,00 DT

Professeur Nadia ZINOUN

Agrégée en Gynécologie-Obstétrique

Ex-enseignante à la Faculté de

Médecine de Casablanca

ENT. CHIRURGIE CY

ACCOUCHEMENT - CHIRURGIE GYNÉCOLOGIQUE

CANCÉROLOGIE - MÉDECINE FŒTALE

MAUADIE DU SEIN - STÉRILITÉ DU COUPLE

ECHOGRAPHIE - ENDOSCOPIE

ECHOGRAPHIE - ENDOSCOPIE

الدكتورة نادية زنون

أستاذة ممتازة

العنوان: طب النساء والتوليد

أصلها زاده سلامة، كل في الطلاق بالآراء المختل

لهم إنا نسألك ملائكة الـ

د- جرائم امراض

جراحه الندي - العم

الفحص بالصدى - الفحص بالمنظار

Casablanca, le

16 AUGUST 2022

22BAR693

De Haagse Admire

623

FCU

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

FACTURE

REF : FA22003480

Date de facturation 31 / 08 / 2022

Médecin traitant Pr. ZINOUN

Patient Mme Asmaa HAJJI

Demande référence **C223AR0693**

Demande reçu le 27/08/2022

A Payer	200,00	Dhs
coefficient-P	182	
Mode de règlement	Espèce	

Arrêtée la présente facture à la somme de : DEUX CENTS DIRHAMS

Pr. S. ZAMIATI

Pr. Soumaya ZAMIATI
CENTRE DE PATHOLOGIE
IBN ENNAFIS
10, Rue Lieutenant Sarge - Casablanca
Tél (LG) : 0522 20 23 02

ICE 001808242000088 IF 15200176 INPE 91024752 INPE du Laboratoire 093002954

Dr. Abdelmajid RIFKI

Anatomo-cytopathologiste
Diplômé de l'Académie de Lyon
Ex. enseignant à la Faculté
de Médecine de Casablanca



Pr. Soumaya ZAMIATI

Anatomo-cytopathologiste
Ex. enseignante à la Faculté
de Médecine de Casablanca

مختبر التشريح الدقيق ابن النفيس
CENTRE DE PATHOLOGIE IBN ENNAFIS

Reçu le : **27/08/2022**

Édité le : **31/08/2022**

Âge : **67 ans**

Notre réf. : **C223AR0693**

Prescripteur : **Pr. ZINOOUN**

Patient(e) : **Mme Asmaa HAJJI**

Organe : **FCU**

(FCU de dépistage.)

COMPTE RENDU CYTOPATHOLOGIQUE

Frottis cervico-utérin en milieu liquide selon la technique « GluCyte de CellSolutions ». L'examen cytologique est réalisé après étalement en couche mince et coloration selon la méthode Papanicolaou. L'étalement examiné est parfaitement représentatif, comportant des cellules desquamées malpighiennes et endocervicales, bien analysables. Le fond est grumeleux, non inflammatoire, ponctué de rares polynucléaires neutrophiles. Les cellules malpighiennes sont surtout représentées par des cellules parabasales sans atypie cytonucléaire avec quelques cellules intermédiaires au cytoplasme cyanophile et au noyau régulier. Les cellules endocervicales sont le siège d'une métaplasie malpighienne régulière. Il n'est vu ni atypie cytonucléaire ni agent pathogène.

CONCLUSION :

Frottis cervico-utérin atrophique (NILM selon Bethesda 2014).

Pr. S. ZAMIATI

